



Enfant à charge-comment déduire mes frais?

Par **bardeau**, le **24/03/2009** à **22:40**

Bonjour, rn nous sommes séparés avec mon conjoint et nous sommes d'accord sur la garde de notre enfant. rn mes ressources sont plus importantes que les siennes donc je subviens aux besoins de mon fils sans pension de la part de mon ex conjoint. rn comment prétendre à une aide? allocations ou déduction de mes charges auprès des impôts. rn Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **24/03/2009** à **23:47**

Bonsoir, rnrn Vous parlez de "conjoint", terme qui doit seulement être employé pour un couple marié. rn Or, je pense que vous ne l'êtes pas. rnrn Je vous conseille vivement de saisir le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance. rn Un avocat n'est pas nécessaire du fait qu'il n'y a pas mariage. rnrn Le JAF statuera sur le versement (ou non) d'une pension alimentaire. rn Vous aurez donc un document officiel pour faire valoir vos droits au niveau des impôts et (peut-être) de la CAF. rnrn Cordialement.